



## Vol de carte bancaire avec code

Par **MaxLaMouette**, le 10/02/2011 à 11:41

Bonjour,

Récemment, je me suis fait voler ma carte bancaire vers 3h 4H du matin, j'ai fait opposition le même jour vers 13 h mais entre ce laps de temps plus de 1300 euros m'avait été prélevé. La dernière utilisation de ma carte fu dans une cabine téléphonique et deux personne été derrière moi à ce moment la, mon code étant extrêmement simple et l'ayant répéter deux fois a cause de mon état d'ébriété il ne leur aura pas été difficile à trouver je suppose.

Aujourd'hui j'ai entrepris les démarche vis a vis de l'assurance (SECURIPLUS) avec ma banque et mon conseiller m'informe avant toute études du dossier par l'assurance que l'indemnisation ne sera pas prise en charge.

Que puis-je faire pour obtenir cette indemnisation? Je suis étudiant sur paris mes parents ne peuvent pas m'aider financièrement et ces 1300 euros c'était toute mes économie depuis le début de l'année scolaire. J'en ai réellement besoin pour mon année . Merci d'avance de vos réponse .

Par **corima**, le 10/02/2011 à 22:04

***[citation]Dès réception de votre confidentiel, apprenez-le par cœur. Ne le notez pas et ne le conservez jamais à proximité de votre carte. Ne le communiquez en aucun cas, ni à vos proches, ni à votre banque, ni aux services de police ou d'assurance, ni au centre d'opposition : personne n'est habilité à vous le demander.***

***[fluo]Lors de l'utilisation de votre carte, veillez toujours à composer votre code à l'abri des regards indiscrets. N'hésitez pas à masquer vous-même le clavier sur lequel vous le composez si celui-ci ne possède pas de cache[fluo].[/citation]***

C'est pour cette raison que votre assurance risque de ne pas être d'accord pour vous rembourser les montants prélevés. Vous n'avez pas été assez prudent